



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 mars 2020 à 19h00 à la mairie (15 présents, 2 absentes non excusées) avec pour secrétaire de séance : M. Christophe GALOPIN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 17 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à 14 voix pour (Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote), les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 pour :

♦ Commune : recettes de fonctionnement de 1 428 515,11 €, dépenses de fonctionnement de 1 146 802,56 € ; recettes d'investissement de 945 667,54 € et dépenses d'investissement de 822 817,23 €.

♦ CCAS : recettes de fonctionnement de 16 851,22 €, et dépenses de fonctionnement de 25 666,34 €.

♦ Assainissement : recettes d'exploitation de 86 164,76 € et dépenses d'exploitation de 50 111,03 € ; recettes d'investissement de 356 109,53 € et dépenses d'investissement de 351 858,44 €

- APPROUVE à l'unanimité des présents, l'affectation des résultats aux différents budgets.

- VOTE à 15 voix pour, le taux des taxes sur la base des années précédentes soit : taxe foncière (bâti) 11,61 %, taxe foncière (non bâti) 43,23 %.

- VOTE à l'unanimité des présents pour les différents budgets de la commune :

♦ Le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à 1 076 230 € en recettes et dépenses d'investissement et 1 547 768 € en recettes et dépenses de fonctionnement.

♦ Le budget primitif du CCAS qui s'équilibre à 30 495 € en recettes et dépenses de fonctionnement.

♦ Le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre à 186 172 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 238 915 € en recettes et dépenses d'investissement.

- ACCEPTE à 15 voix pour l'avenant de l'entreprise DEMARS d'un montant de 12 700 € H.T. soit 15 240 € T.T.C. concernant le marché de travaux de restauration des façades de l'église pour permettre des travaux sur le parvis (création du parvis en pierre calcaire blanche, d'une 4^{ème} marche, réfection à neuf d'une main courante, prolongation du sol en gravier).

- ACCEPTE à 15 voix l'avenant de 500 €, pour la maîtrise d'œuvre Stéphanie CANELLAS concernant le marché de travaux de restauration des façades de l'église.

- ACCEPTE à 15 voix pour les frais de bornage de David SOULAGE d'un montant de 894 € T.T.C. concernant la division de la parcelle A n° 2267 (division, bornages, modification du plan cadastral).

- ACCEPTE à 15 voix, la vente d'une partie de la parcelle A n° 2267 (environ 5500 m²) à Monsieur Granger, Entreprise W. Bois SAS pour 1€ du m².

- ENTEND diverses informations et questions :

- Remerciements décès : Madame Odette GILLES.
- Embauche Christophe MORESTIN.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 12 mars 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

